

## Informations essentielles

Enquête publique portant sur le projet de SCoT de Gascogne du 18 août au 26 septembre inclus.

Chaque commune doit afficher, l'affiche au format A2 réglementaire.

Chaque EPCI doit afficher l'affiche au format A2 réglementaire.

14 lieux d'enquête (EPCI ou annexe) où sont localisés par lieu d'enquête, le dossier d'enquête papier et une permanence

7 temps de permanence en visioconférence

Enquête dématérialisée sur [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com)

## Organisation détaillée

Obligatoire  
*Facultatif (italique)*

### D'ICI LE 2 AOUT 2022

#### EPCI

- Distribuer l'affiche A2 réglementaire aux communes. les affiches sont déposées à l'EPCI par un agent du Syndicat mixte
- Affichage de l'A2 réglementaire : au siège de l'intercommunalité / annexe ou lieu de passage
- Etablir un certificat des affichages effectués (EPCI + communes ensemble par le Président de l'EPCI) ou un certificat individuel (communes EPCI individuel par chacun des maires et le président de l'EPCI)
- *Si possible prendre une photo de l'affichage*

#### Communes

- Afficher l'A2 réglementaire transmis par l'EPCI : mairie / annexe ou lieu de passage
- Etablir un certificat des affichages effectués (EPCI + communes ensemble par le Président de l'EPCI) ou un certificat individuel (communes EPCI individuel par chacun des maires et le président de l'EPCI)
- *Si possible prendre une photo de l'affichage*

## D'ICI LE 16 AOUT 2022

### EPCI

- Si possible mettre l'affiche dématérialisée sur le site internet
- Si possible imprimer et poser des affiches ailleurs
- Si possible imprimer et afficher l'arrêté au siège
- Si possible intégrer dans le site internet le lien [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com) qui servira de support à l'enquête publique dématérialisée
- Si possible imprimer et mettre à disposition ou distribuer des flyers

### Communes

- Si possible mettre l'affiche dématérialisée sur le site internet
- Si possible imprimer et poser des affiches ailleurs
- Si possible imprimer et afficher l'arrêté au siège
- Si possible intégrer dans le site internet le lien [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com) qui servira de support à l'enquête publique dématérialisée
- Si possible imprimer et mettre à disposition ou distribuer des flyers

## ENTRE LE 11 ET LE 17 AOUT 2022 AU SOIR

### EPCI

- Réceptionner le dossier d'enquête et le registre qui seront déposés par les agents du Syndicat mixte directement à l'EPCI

## DURANT TOUTE LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### EPCI

- S'assurer de la mise à disposition du dossier d'enquête publique au format papier (et que la totalité des pièces y soient) à partir de 9h30 le 18 août
- S'assurer de la présence et de l'accès possible au registre
- Mettre à disposition pour le jour de la permanence (cf affiche ou arrêté pour la date + horaires) la salle pour permettre à la commission d'enquête de recevoir le public.
- Conserver l'A2 réglementaire affiché
- Transmettre (scan ou jpg) par mail à [enquetepublique@scotdegascogne.com](mailto:enquetepublique@scotdegascogne.com), les observations et propositions faites durant la permanence tenue à l'EPCI (cf tableau ci-après)

EPCI	Jours	Heures
Communauté de Communes de la Ténarèze,	Jeudi 18 août 2022	9h30 - 12h30
Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	Vendredi 19 août 2022	8h30 - 11h30
Communauté de Communes du Grand Armagnac	Samedi 20 août 2022	9h30 - 13h30
Communauté de Communes du Bas Armagnac	Mardi 23 août 2022	15h30 - 18h30
Communauté de Communes Artagnan en Fezensac,	Mercredi 24 août 2022	14h30 - 17h30
Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone	Vendredi 26 août 2022	15h00 - 18h00
Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	Mardi 30 août 2022	10h00 - 13h00
Communauté de Communes Val de Gers	Vendredi 2 septembre 2022	9h00 - 12h00
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Lundi 5 septembre 2022	13h30 - 16h30
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	Mercredi 7 septembre 2022	10h30 - 13h30
Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	Lundi 12 septembre 2022	13h00 - 16h00
Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne	Vendredi 16 septembre 2022	17h00 - 20h00
Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	Lundi 19 septembre 2022	9h00 - 12h00
Communauté de Communes du Savès	Lundi 26 septembre 2022	14h00 - 17h00

- Imprimer les avis (4 différents) de parution dans les annonces légales et les ajouter au dossier d'enquête. Ces avis paraîtront dans les 8j après le début de l'enquête et seront transmis par mail par le Syndicat mixte
- Etablir un certificat (transmis avec les avis de parution) de complément du dossier d'enquête
- *Si possible mettre à disposition une possibilité de consultation dématérialisée (ordinateur, tablette) soit en ligne soit déjà téléchargé*

#### Communes

- Conserver l'A2 réglementaire affiché

#### **LE 26 SEPTEMBRE APRES 17H00 ET JOURS SUIVANTS**

#### EPCI

- Regrouper les différentes pièces du dossier d'enquête publique et le registre : les agents du Syndicat mixte viendront les récupérer le mardi 27 septembre.
- Enlever tous les contenus affichés
- Retourner le certificat des affichages effectués

#### Communes

- Enlever tous les contenus affichés